

INFORMATION

DATE : 28/12/2023	REFERENCE : DMO INF – 23 019
EMETTEUR	DESTINATAIRE(S)
Nom : Thierry LAURENT Département : Marketing Téléphone : 03 88 52 54 69	Réseau Commercial Marché Premium Marché des Professionnels
REDACTEUR	COPIE(S) POUR INFORMATION
Nom : Fabien LOSSER Téléphone : 03 88 52 57 39	Directions BDD, BDR Groupe Multimédia Directions Fonctionnelles Expertise Solutions Clients
PROCESSUS	PILOTE DE PROCESSUS
Nom du processus : Epargne Monétaire	Karine GEORGEL
Objet : LEP – Conditions d'éligibilité 2024	

Cette note annule et remplace la note DMO INF 23 001 du 12/01/2023

1. Conditions d'éligibilité au LEP à compter du 1^{er} janvier 2024

Pour ouvrir un LEP ou le maintenir en 2024, le client doit justifier d'un Revenu Fiscal de Référence (RFR) afférent **aux revenus de l'année 2022 (avis d'imposition reçu en 2023)** inférieur au plafond dont le mode de calcul est développé ci-après :

Le plafond est déterminé en fonction de la composition du foyer fiscal et donc du nombre de parts afférent au foyer fiscal :

Un contribuable domicilié en **Métropole** est éligible au LEP si son RFR est inférieur à :

- 22 419 € pour la première part de quotient familial
- 5 987 € pour la première demi-part de quotient familial
- 5 987 € pour chaque demi-part supplémentaire
- 2 994 € pour un quart de part

Plafonds en fonction du nombre de parts :

INFORMATION

Nombres de parts	Plafonds de revenus
1	22 419 €
1,5	28 406 €
2	34 393 €
2,5	40 380 €
3	46 367 €
3,5	52 354 €
4	58 341 €
Demi-part supplémentaires	5 987 €

Si les revenus dépassent ces plafonds au cours d'une année, le client pourra conserver son compte LEP si les revenus de l'année suivante repassent en dessous.

Les conditions d'éligibilité au LEP pour les contribuables domiciliés dans les DOM sont détaillées en annexe 1

2. L'ouverture d'un LEP



Le contrôle d'éligibilité au LEP à l'ouverture a été automatisé par interrogation informatique de la Direction Générale des Finances Publiques.

Lors du lancement du process d'ouverture, le Système d'Information transmet des données pour identification et interrogation :

- Nom de famille,
- Prénom (s),
- Date de naissance,
- Codes INSEE pays, département, commune de naissance, département de naissance

Ouverture Offre Livret Epargne Populaire
ML GOEC LEDYO - 076300401 FACE À FACE gR

Signataires

Titulaire majeur ou mineur émancipé 1 personne sélectionnée.

☒ MONSIEUR GOEC LEDYO - Titulaire - MAJEUR CAPABLE

☐ Autre

Composition Offre

MONSIEUR GOEC LEDYO

☒ Livret d'Epargne Populaire

☒ Relevé sur Livret

Personnaliser

Livret d'Epargne Populaire - MONSIEUR GOEC LEDYO

Client éligible au LEP - Contrôle effectué via l'interrogation des services de la DGFIP

Enregistrer proposition Continuer

Ce message apparaît

La saisie peut continuer

Lorsqu'un LEP a été justifié par interrogation DGFIP, via 0201 consulter le détail, le top éligibilité sera renseigné à éligible ou non éligible (plus de notion de RFR ou de nombre de parts qui n'étaient pas communiqués).

Lorsque le client n'est pas éligible, une pop-in apparaît informant le conseiller de l'inéligibilité, le LEP est alors impossible à souscrire.

Le top éligibilité peut également être impossible à obtenir car la DGFIP n'a pas réussi à identifier le client.

Plusieurs situations peuvent en être la cause :

1. Soit les données clients peuvent être erronées.
Dans ce cas il y a lieu de mettre à jour les données dans Connaissance Client, puis de relancer l'ouverture.
2. Soit les données d'état civil transmises par MySys ne sont pas concordantes avec celles détenues par la DGFIP.
Dans ce cas-là, seul le client peut demander à la DGFIP d'actualiser ses données.
3. Soit le client n'a pas d'identifiant fiscal : pas de déclaration de revenus, mineur non émancipé, résidence fiscale à l'étranger, ...

Il est toujours possible d'ouvrir le LEP en demandant au client un justificatif fiscal dans les cas,

- ❖ **Où l'interrogation de la DGFIP ne permet pas de déterminer l'éligibilité,**
(Les données RFR et nombre de parts sont alors à renseigner manuellement)
- ❖ **D'une homonymie ou d'un client sensible**
Un message d'erreur particulier apparaît alors :
 - « L'éligibilité du client au LEP n'est pas déterminée (homonymie) »
 - « L'éligibilité du client au LEP n'est pas déterminée (client sensible) »

Au titre des justificatifs pour l'année 2024, sont autorisés :

- L'avis d'imposition ou de non-imposition **2023** adressé par les Services Publics.
- L'avis d'imposition ou de non-imposition **2023** dit « dématérialisé » préalablement imprimé en ligne sur internet par le client.
- Le justificatif d'impôt **2023** sur le revenu **2022** préalablement imprimé en ligne sur internet par le client.
- L'avis **2023** de Situation Déclarative à l'impôt sur le Revenu **2022** (ASDIR). Cet avis est valable uniquement si le client est non imposable. Il est immédiatement disponible à l'issue de la déclaration des revenus en ligne.
- **Le justificatif fiscal doit être obligatoirement numérisé.**

INFORMATION

Cas particulier : si le client n'était pas référencé à la DGFIP en 2022 ou s'il n'était pas éligible avec l'avis 2022, les conseillers pourront ouvrir un LEP en face à face sur présentation exclusive de l'avis d'imposition 2023.

Lors de l'ouverture, les conditions particulières de l'offre sont à imprimer en deux exemplaires et à faire signer au client.

Les informations saisies (RFR, nombre de parts, résidence fiscale) doivent provenir et être conformes avec les justificatifs fournis et numérisés dans Myged Documents client.

Après contrôle, les LEP avérés en anomalie seront clôturés.

Le déploiement de l'automatisation du contrôle en VAD est prévu au second semestre.

N.B : La conformité des LEP fait l'objet de contrôles réguliers du fisc. Le non-respect des règles expose la CEGEE à une amende du montant des intérêts de l'année avec un minimum de 75€ par compte.

4. Le contrôle annuel d'éligibilité d'un LEP

À la suite de cette automatisation, le client n'a plus à fournir son avis d'imposition pour renouveler son LEP.

Par exception le contrôle automatique de l'éligibilité ne pourra pas fonctionner en cas de discordance des données d'état civil transmises par MySys avec celles détenues par la DGFIP.

Dans ce cas là il sera nécessaire de procéder à une justification manuelle pour éviter la clôture du LEP en fin de droits :

- o Depuis le PCM en se positionnant sur le LEP, sélectionner la transaction **0572**, l'acquisition du justificatif démarre.
- o Lors de l'acquisition d'un avis d'imposition, la RAD/LAD* va extraire et enregistrer les données suivantes :
 - Revenu fiscal de référence
 - Nombre de part du foyer fiscal
- * **RAD** : Reconnaissance Automatique des Documents - **LAD** : Lecture Automatique des Documents
- o L'écran pour renseigner les données d'éligibilité n'est plus à renseigner manuellement, il est alimenté automatiquement à partir de la RAD/LAD ;
- o Le conseiller contrôle les données, effectue les corrections si nécessaire puis valide les données remontées.
- o En enregistrant les données de justification, le document fiscal servant à la justification du LEP se classe dans le DRC, via l'ouverture automatique de smartnum à valider.
- o Le mode opératoire est en ligne dans la rubrique des commerciaux.

Cliquez pour accéder au document [ici](#)

Remarque : si le LEP a déjà été justifié par l'API LEP, sa mise à jour manuelle ne sera pas possible

L'année de grâce :

- Un LEP peut être maintenu ouvert lorsque le RFR du contribuable afférent à l'année de justification est supérieur au plafond, mais que celui-ci est de nouveau inférieur à ce plafond l'année suivante.

5. Clôture des LEP non justifiés et des LEP non éligibles

Les clôtures des LEP non justifiés et non éligibles, se feront le 6 mai 2024 (intérêts arrêtés au 30 avril 2024). La période entre le 31/12/2023 et la clôture donne lieu au paiement des intérêts.

6. Segmentation

Le LEP appartient à l'univers **Epargne Liquide** matérialisé par la lettre **E** dans la segmentation BEPCA sur MySys. Un client est équipé en **Epargne Liquide** s'il dispose d'au moins 100€ sur l'ensemble des produits de cet univers, ou si un abonnement est mis en place dans l'univers.

7. Vente à distance

Retrouvez comment saisir une vente à distance dans la Rubrique des Commerciaux > Global BDD > Multicanal > OVMC > Saisir ses ventes à distance

Bien cordialement,

Thierry LAURENT et Fabien LOSSER
Département Marketing

ANNEXE

Conditions d'éligibilité au LEP à compter du 1^{er} janvier 2023 pour les contribuables domiciliés dans les DOM :

Un contribuable domicilié en **Martinique, Guadeloupe** ou en **Réunion** est éligible au LEP si son RFR est inférieur à :

- 26 531 € pour la 1^{ère} part de quotient familial
- 6 336 € pour la 1^{ère} demi-part de quotient familial
- 5 987 € pour chaque demi-part supplémentaire
- 3 168 € pour un quart de part

Un contribuable domicilié en **Guyane** est éligible au LEP si son RFR est inférieur à :

- 27 737 € pour la 1^{ère} part de quotient familial
- 7 634 € pour la 1^{ère} demi-part de quotient familial
- 5 987 € pour chaque demi-part supplémentaire
- 3 818 € pour un quart de part

Un contribuable domicilié à **Mayotte** est éligible au LEP si son RFR est inférieur à :

- 41 570 € pour la 1^{ère} part de quotient familial
- 11 438 € pour la 1^{ère} demi-part de quotient familial
- 8 968 € pour chaque demi-part supplémentaire
- 5 719 € pour un quart de part